

Portant versement, reclassement et nomination de Monsieur TCHISSAMBOU Raphaël, Conducteur Principal d'Agriculture de 3^e échelon des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1972;
- (/u la Loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1972;
- (/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1950 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E et des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62-130/MF du 9 Mai fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 par Statut Général des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
- (/u le décret n°62/426 du 29/12/1962 fixant le Statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers;
- (/u le décret n°67/50/FP-DE du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er à 2;
- (/u le décret n°74/229/MJT/DGT/DGPCE du 10 Juin 1974, portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés des Grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;
- (/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n°84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre;
- (/u le décret n°86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n°86/1173 du 10. Décembre 1986, portant organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
- (/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- (/u l'arrêté n°10743/MTSS-DGTFP-DFP du 12/11/1982 autorisant Monsieur TCHISSAMBOU (Raphaël) Conducteur Principal d'Agriculture de 1^{er} échelon à suivre un Stage de Formation en Economie et Planification en U.S.R.S.S;

D.G.B.

D.C.F.

(/u le Protocole d'accord du 3 Août 1970 signé entre le Congo et l'U.R.S.S. ;

(/u l'arrêté n°4421/DRAF- du 14/6-1985 portant promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie B des Services Techniques (Agriculture - Elevage) ;

(/u la lettre n°0781/DRAF-30-03- du 24/6-1986 du Directeur des Affaires Administratives et Financières au Ministère du Développement Rural transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u le décret n°86/077 du 10/7/1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

1) SECRÈTE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n°62/426 du 29/12/1962, 73/143 du 24/1/1973 et du Protocole du 5 Août 1970 entre le Congo et l'URSS susvisés, Monsieur TCHISSAMBOU (Raphaël) Conducteur Principal d'Agriculture de 3ème échelon indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service au Ministère du Développement Rural à Brazzaville, titulaire du diplôme de "Master of science" en économie ; spécialité : Economie et Planification de l'Economie Nationale, délivré par l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA de Moscou (URSS), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers-SAF- (Administration Générale), et reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de 1er échelon indice 790 ; ACC = Néant.

ARTICLE 2. - En application des dispositions du décret n°74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, Monsieur TCHISSAMBOU (Raphaël) qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 3ème échelon de son grade indice 1010 ; ACC = Néant.

ARTICLE 3. - Conformément aux dispositions du décret n°86/077 du 18 Juillet 1986 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 4. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 20/6/1986, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPS et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 5 MARS 1987

Par le Premier Ministre,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE, GARDE DES Sceaux,

- Commandant Dieudonné KIMBEMBE. -

Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|------------------|---|-----------------|-----|
| JORPC | 1 | MDR | 3 |
| DGFP./DGPCB..... | 3 | DOS-IMR | 3 |
| DFP/SST | 1 | INTERESSE | 1 |
| DGB | 3 | SCC/BC | 2./ |
| DCF | 2 | | |